

Interdiction des prises de paroles. Unité des syndicats Unité du personnel

Résistance !

Rassemblement le 23 juin 2015 !

Le 4 février 2015, la direction du courrier 44/85 annonçait aux organisations syndicales la décision unilatérale d'interdire les prises de paroles, créant ainsi une rupture dans une pratique existante depuis des décennies dans les centres courrier.

Aujourd'hui, les syndicats qui osent encore intervenir dans les centres pour vous informer, subissent de plus en plus de pressions de la part de la direction. Le but pour cette dernière, est clair : faire taire les contestations syndicales face à la politique de La Poste.

Nous le savons, dans les services, chacun-e commence à prendre conscience que la limitation de l'intervention syndicale ne touchera pas que les militant-es syndicaux départementaux qui passent régulièrement faire des prises de paroles. **Ce sont aussi vos collègues localement qui interviennent au jour le jour que la direction veut museler.**

La prise de conscience est importante, les agents comprenant l'enjeu et les conséquences de ces décisions.

A travers ces attaques antisyndicales, c'est aussi le personnel qui se voit diminuer ses possibilités de réactions face aux projets de réorganisations, face aux suppressions d'emplois, face aux décisions unilatérales comme dernièrement la



remise en cause de la gestion des congés annuels et la suppression des compensations pour les repos de cycles qui tombent sur les fériés.

Les courriers de « mise en demeure » pour prises de paroles ou réunions du personnel tombent sur les militant-es à Châteaubriant, à St Julien de Concelles, à Challans et dernièrement à Savenay où le personnel a débrayé en solidarité.

**23 juin 2015
Mobilisation**

Maintenant ca suffit, il faut une réaction collective, c'est urgent !

C'est collectivement que nous résisterons face à ces attaques de la direction contre la liberté d'expression et la défense de nos conditions de travail !

Quand La Poste bride la liberté d'expression syndicale, c'est tout le personnel qui se voit bâillonner. Personne ne veut travailler dans la crainte se faire sanctionner. La Poste nous oblige à écouter son discours catastrophiste où la menace du plan social succède aux demandes répétées d'effort supplémentaires. Il faudrait toujours accepter que les tournées s'allongent, tout en jouant aux commerciaux, le tout avec moins de personnel ? Et on n'aurait plus le droit de dénoncer et revendiquer librement des alternatives à cette stratégie qui nous jette tout droit vers l'ouverture du Capital de La Poste aux actionnaires.. ??

Nous avons les moyens et nous devons faire face, nous mobiliser pour contraindre la poste à respecter le droit et le fait syndical. Mobilisons nous pour contraindre la Poste à accepter que oui, les salariés on le droit de se défendre, d'être entendus, d'être informés.

Le 23 juin 2015, les syndicats SUD et CGT vous appellent à vous mobiliser !

Ce 23 juin à 15h30, nous avons besoin du soutien de tous les postières et postiers qui pensent que la liberté d'expression reste un droit inaliénable. Alors, à pied à cheval ou en vélo par tous les moyens venez nous rejoindre devant le siège de la Direction du courrier, pour vous faire entendre !

23 juin 2015 à 15h30

Rassemblement devant la DSCC

(3 rue René Viviani à Nantes)

Toutes et tous au rassemblement

- **Pour la liberté d'expression**
- **Contre les réorganisations incessantes qui détruisent les emplois !**
- **Contre les attaques mesquines sur les congés annuels. Pour le maintien des règles des 30 jours de congés annuels et les compensations sur les jours fériés !**

Le 23 juin, Postières, Postiers avec vos syndicats, toutes et tous ensemble au rassemblement pour la défense de nos libertés et de nos droits. Seule l'intervention de toutes et tous pourra changer la donne.